



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections**

**Établissements assurant la préparation à l'examen
du certificat de capacité professionnelle des conducteurs de taxi,
leur formation continue et la formation à la mobilité des conducteurs
de taxis dans l'Indre**

- **SARL MALUS AUTO-ÉCOLE**, ZAC Grandéols, 740 rue Louis Malbête 36130 DÉOLS
Tél. 02 54 22 23 33, Fax 02 48 50 43 92 – sandrine@malus-formation.fr
Agrément n° 10 02 362 06 délivré par arrêté préfectoral du 13 octobre 2020
Formation assurée dans les locaux du centre à Déols

- **Association CENTRE DE FORMATION DES TAXIS DE L'INDRE - CFT INDRE**
6 route de Champlay - 36100 NEUVY-PAILLOUX - Tél. 06 80 70 08 66
Agrément n° 10 02 362 07 délivré par arrêté préfectoral du 5 juin 2020
Formation assurée à la salle des fêtes de NEUVY-PAILLOUX

- **Société SERVICE FORMATION TAXIS**, 14 avenue du Berry 23000 GUÉRET
Tél. 05 55 52 18 39 – sft23@orange.fr
Agrément n° 21-001 délivré par arrêté préfectoral du 6 mai 2021
Formation assurée à l'Hôtel Kyriad, 384 avenue de Verdun 36000 CHÂTEAUROUX

Nota :

Le numéro d'agrément, le programme des formations, le calendrier et les horaires des enseignements proposés, le tarif global d'une formation ainsi que le tarif détaillé pour chacune des unités de valeur de l'examen doivent être affichés dans les locaux de l'établissement, de manière visible à tous.

Le numéro d'agrément doit figurer sur toute correspondance du centre de formation.